



LA FEUILLE

des habitants de la vallée du Saurat



N°15 - Octobre 2006

E-mail :
mairie-saurat@wanadoo.fr

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Notre patrimoine communal, tous les biens mis au service de la vie collective, est très révélateur de l'évolution des besoins de la population au cours de son Histoire.

Ainsi du 19ème siècle, il nous reste deux grandes réalisations bien divergentes ;

- tout d'abord les deux lieux de sépulture notamment le cimetière du village puisque le cimetière du Moyen Age, autour de l'Eglise Sainte Marie Madeleine fut insuffisant pour faire face à la mortalité due à l'épidémie de choléra (1854).
- Ensuite la III République, par ses lois sur la scolarisation (Jules Ferry), nous aida à construire, après la Mairie-Ecole du village, une couronne d'écoles de proximité pour les populations en altitude. La caserne de gendarmerie fut bâtie par l'Etat pour la Commune la plus peuplée du Canton et, un temps, chef lieu.

Au 20ème siècle, la grande Guerre pour laquelle Saurat paya le plus lourd tribut de la Haute Ariège commémoré par l'édification, en 1922, d'un monument aux morts imposant. Puis en 1936, l'énorme concentration de l'habitat sur le village (plus de 400 maisons) a fait ressentir le besoin d'une alimentation en eau potable (château d'eau et conduite adaptée en fonte grise résistant à plus de 7 bars de pression) pour chaque ménage : l'eau à l'évier et aux toilettes - quel progrès ! voir page.4 : A.E.P. et assainissement. Par équité entre zone urbaine et zone rurale, la seconde moitié du siècle nous dota d'une longue voirie : depuis 1970, avec ses 87 Km de voies carrossables, Saurat est la seconde Commune de France à avoir autant de longueur de route à sa charge (mais administrativement plus de 75 Km n'existent pas et nous privent de la dotation d'Etat) : voir page.5: Régularisation de la voirie rurale.

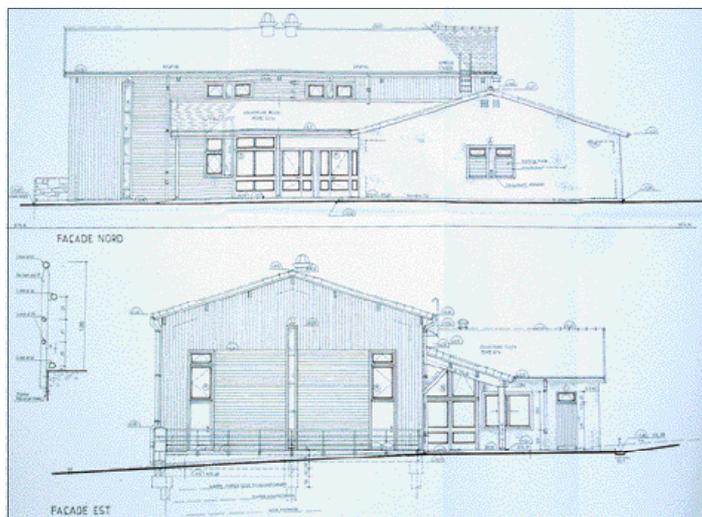
Et le 21ème siècle commence fort pour apporter, enfin, à notre Commune des infrastructures modernes que la population réclame (les élections de 2001 confirmées par celles complémentaires de

2006 désignent, sans ambiguïté : 15 élus sur 15, le programme municipal prioritaire).

Après cinq années de recherche des financements nécessaires (économie et vente de bâtiments désaffectés d'une part, aides et subventions d'autre part), nous voici à pied d'oeuvre.

La station d'épuration est terminée et répond au besoin de salubrité (Code de la Santé) imposée par la loi sur l'eau de 1992.

Suite page 2



Sommaire

Édito	Page 1
Remaniement du	
Conseil Municipal.....	Page 3
Travaux	Page 3
Voirie.....	Page 4
État Civil	page 4
Dossier Special Eau.....	page 5
Plan local urbanisme	Page 9
Les Associations	Page 9
Infos. pratiques	Page 10
Divers	Page 12

Suite de la page 1

Complémentairement deux opérations débutant le 15 novembre 2006 seront mises en place dans une même tranchée (il y aura une gaine de réservation pour un plus lointain équipement : la circulation en haut débit de l'information). Premièrement la nouvelle conduite de l'alimentation en eau de la zone la plus urbanisée : fini la fonte grise trop cassante, le plomb nocif, le fer galvanisé corrodé. Ce sera une conduite durable, sanitaire et souple.

Parallèlement une deuxième conduite sera réservée à l'alimentation de nos fontaines municipales, qui sont un héritage essentiel à conserver pour magnifier notre grande ressource en eau.

Evidemment cette tranchée de 1.50 m environ de profondeur recevra le réseau de collecte des eaux usées. Ces eaux seront traitées dans la station de Las Coumes selon un procédé naturel : pas de mécanique, c'est unique en Ariège bien que depuis longtemps éprouvé ailleurs.

Donc un progrès vital mettant en oeuvre les meilleures techniques et qui doit nous faire accepter les inévitables nuisances des travaux.

Au-dessus du sol, deux autres créations tout aussi essentielles pour le fonctionnement de la vie collective :

- la maison communale dite Maïsou d'Amount (appellation générique validée par les financements du Conseil Général jusqu'à l'Europe) dont nous aurons l'occasion de reparler puisque la construction programmée courant novembre 2006, pour une durée de 7 mois.

- Le garage municipal de près de 280 m² pour nos camions, fourgonnette, tracteurs et accessoires, engin motorisé,.....

En fait toutes ces grandes réalisations du début du siècle ne constituent que la partie émergée d'une plus profonde conception de l'avenir de notre Commune : le Plan Local

d'Urbanisme concerne tout l'espace que les Hommes pourront occuper sur notre territoire. Ainsi beaucoup de choses vont évoluer dans notre façon de vivre collectivement. Notre patrimoine composé d'une majorité de bâtiments en ruines ou sans utilité, sera dorénavant conçu pour être au service de notre population :

- la vie associative dans la Maison communale
- l'économie du terroir trouvera dans le marché hebdomadaire de la Maïsou d'Amount un chiffre d'affaires favorable au développement
- la gestion rationnelle du matériel technique dans un seul atelier garage donnant à notre efficace équipe d'ouvriers un lieu fonctionnel
- la normalisation de la distribution de l'eau et du traitement des eaux usées
- l'accueil raisonné de nouveaux résidents (Plan local d'urbanisme : 60 lots constructibles) fortifiant les commerces et accroissant la recette fiscale
- la voirie sécurisée (carrefour du Haut de la Ville), régularisée (acquisition des parcelles) et consolidée (ponts, murs....).

En somme notre Patrimoine communal jalonne notre Histoire de symboles forts qui fondent la vie collective. ■



REMANIEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'élection partielle des 23 et 30 avril 2006, le Conseil Municipal de SAURAT est au complet avec 15 membres élus.

- Jean ROQUES – Maire
 - Fernand CUMINETTI – 1er adjoint
 - Christian MARROT – 2ème adjoint
 - Jean-Luc PIALAT – Conseiller – Délégué aux Finances
 - Patrick MOLINIER – Conseiller – Délégué Régularisation Voirie
 - Anne-Marie BASSERAS – Conseillère
 - Marie-Thérèse BERGAMELLI – Conseillère

- Marguerite CONTE – Conseillère
 - Henri GALY – Conseiller
 - Bernard LAGARDE – Conseiller
 - Didier LEGER – Conseiller
 - Joseph MAURY – Conseiller
 - Denis OLIER – Conseiller
 - Alain SANS – Conseiller
 - Jean-Alain TOQUEC – Conseiller

TRAVAUX

Le travail des agents municipaux ne se limite pas à l'entretien et à la consolidation du patrimoine communal : les tâches administratives occupent une part importante.

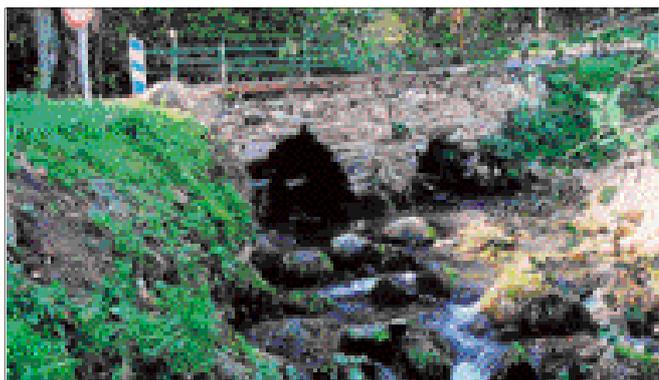
La partie la plus visible des actions par la Municipalité concerne les travaux réalisés sur le terrain.

Ces travaux sont mis en oeuvre selon deux procédures soit en régie directe, ce sont les employés municipaux qui les réalisent ou bien confiés à des entreprises après appel d'offres selon les procédures légales.

Depuis le mois d'avril, date de publication de la feuille n° 14, les travaux suivants ont pu être réalisés en régie directe :

- début d'aménagement de l'entrée du haut du village : sécurité pour le passage des véhicules longs accédant au chemin de Pomiès

- double virage de Siech : agrandissement + goudronnage
- mur de soutènement du chemin communal route du Souleillan (sous l'accès au chemin de la Tour Montorgueil)
- mur des Campots (écroulé) rebâti



• mur de l'Ayrole – route de Cabus (écroulé) rebâti

• route du Souleillan (derrière Angriou) – mur de soutènement (écroulé) rebâti. Mise en place d'un aqueduc par busage, en écopal, qui sert de pont

• Eychervidal : drain + caniveau + traversée de chaussée

• renforcement de la charpente de l'école de La Cousteille

• poursuite de la grande opération de curage des fossés (deux conducteurs d'engins, camion, tracto pelle, mobilisés sur deux mois) avec réalisation des accès par busage

• opération de fauchage, entretien, voirie, déneigement, nettoyage des places, espaces verts

• entretien annuel des chemins piétonniers de la Vallée en collaboration avec la Communauté de Communes

• réfection de la toiture de la chapelle (angle de la rue Albert Sans et du chemin de Claux)

• chemin des Rives : suite et fin du mur de soutènement avec élargissement (sécurité).

Les travaux suivants ont été confiés à des entreprises :

• station d'épuration (fin de la dernière tranche avec la plantation des roseaux)

• réfection de la toiture d'une dépendance de l'Eglise de Saurat

• mur de soutènement chemin des Rives (2ème tranche)

• goudronnage de la route de Prades à la Couronne

• goudronnage du chemin des Campots de la RD 618 à fourche des chemins communaux

- goudronnage de l'entrée du hameau de La Ruzole du Haut
 - goudronnage de la partie dangereuse et mise en sécurité du chemin de Camp d'Arse
- La voirie constitue un poste budgétaire important de la Commune de Saurat. Par la longueur de son réseau :
- 15 km de routes communales
 - 72 km de voies rurales

Saurat est la deuxième Commune de France après SAINT CAST en Bretagne à avoir autant de voirie à sa charge.
La compétence technique des employés municipaux permet de gérer, au plus près, le budget voirie de la Commune. ■



VOIRIE

Si la Commission « Régularisation Voirie » a l'invocation à travailler avec la Commission « Travaux », sa tâche essentielle est de clarifier et régulariser la situation des différentes voies de la circulation publique.

-Dans un souci de saine gestion, Monsieur le Maire a proposé de faire établir les actes administratifs de régularisation et de transfert de propriété par le secrétariat de la Mairie (possibilité offerte par la législation) ce qui permet à la Commune une réduction conséquente des frais habituellement dus à chaque transfert de propriété.

-Le Conseil Municipal a demandé d'étudier et de constituer le dossier de transfert des par-

celles (1ère étape de l'ensemble de la régularisation communale) :

- Route de Lubac
- Route du Souleillan

-La totalité des voies communales représente 87 km de voirie.

-La régularisation et l'entretien de ces voies symbolisent l'application de la solidarité Communale : les ressources de la Commune proviennent, pour moitié, des habitants du Bourg Centre qui ont la voirie la plus courte.

-Notre objectif est que tous les habitants de la Commune puissent bénéficier des retombées des investissements réalisés. ■

ETAT CIVIL

Naissances :

Sharleen FONTENEAU – 10 mai 2006
Yoann BONNET – 12 août 2006
Jade DELMAERE – 13 septembre 2006

Mariage :

Josiane CARBONNE et Bernard AUTHIER – 29 juillet 2006
Jean-Louis FERRAND et Jocelyne BOUSQUET – 26 août 2006

Décès :

Violande BONINI épouse MARTINEZ-BONO – 27 mars 2006 (80 ans)
Gertrud TOLKMITT veuve Josef SCHWARZBIER – 04 avril 2006 (91 ans)
Denise FOURCADE dite « Crouzil Lantou » épouse BERDIEL – 05 avril 2006 (74 ans)
Joseph MAZZOLENI – 11 avril 2006 (78 ans)
Jeanine BUILLES épouse CLERMONT – 19 avril 2006 (97 ans)
Lucien PAGES dit « Biron » - 02 juillet 2006 (78 ans)
Paul LACROIX – 18 août 2006 (87 ans) ■

DOSSIER SPECIAL EAU

HISTORIQUE DES BORNES-FONTAINES

Depuis longtemps, les habitants de Saurat, pressés par le besoin d'avoir à leur disposition, pour leur usage domestique, une eau pure et potable, demandaient aux hommes qui furent tour à tour chargés de leur administration municipale, qu'ils voulussent s'occuper de cette branche de l'hygiène publique.

Sollicités en permanence par une population de plus en plus exigeante, dans les années 1790, à force de démarches et de recherches un certain Lafosse pseudo architecte se présenta ; il soumit à la municipalité un projet qui fut accepté ; il organisa ses ateliers aux différents points de la ville, fit faire des fouilles autour des habitations et ouvrir une tranchée le long de la rue, et quand à force d'essais et de tâtonnements, il fut parvenu à réunir un filet assez volumineux pour alimenter quatre becs, il se contenta de le conduire tout simplement, à l'aide de tuiles recouvertes de dalles en deux points de la rue où il fit construire deux fontaines enfoncées de plus de deux mètres.

Cette solution ne donna pas satisfaction et fut loin de répondre aux attentes des habitants : de l'eau tout juste propre, deux cloaques placés sur la voie publique, où l'on n'aboutissait que par de grands escaliers, fut tout ce que l'on obtint de cette tentative.

La destinée de ces deux fontaines fut paradoxalement longue en raison de leur unique ressource pour les habitants ; une de ces fontaines était installée au quartier de la Fontête.

Pendant de nombreuses années, l'esprit des sauratois était occupé ailleurs : la gravité des événements politiques, la défense du territoire.

En fin en 1820, le mécanicien anglais, Maher, vint se présenter aux autorités communales avec le projet d'établir pour nos fontaines, une machine hydraulique, au quartier de Fontanes, destinée à élever l'eau de la source qui surgit sur ce point, à la hauteur de 30 à 40 mètres, pour la porter

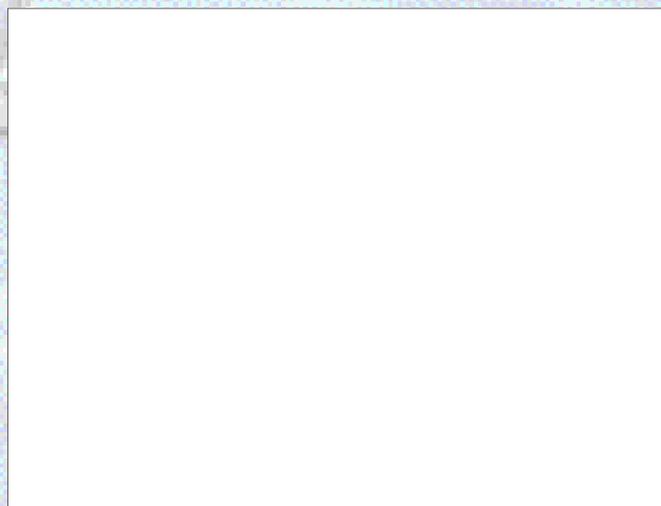
ensuite, à l'aide d'un aqueduc assis sur trois arceaux, au coteau du Vignot, afin de pouvoir acheminer l'eau jusqu'à la partie supérieure de la ville, où un réservoir de distribution l'aurait reçue pour fournir l'eau à tous les quartiers de la ville.

Après quelques coups de pioche et coups de pelle, Maher décida d'abandonner son projet, prétextant que la nature du terrain de Fontanes ne convenait pas à une telle construction. Il fut remercié après avoir reçu une bonne indemnité.

L'opinion publique ne fut pas cependant ébranlée par cette dernière aventure ; elle se manifesta avec plus d'énergie pour que l'on s'occupât sans tarder d'une chose qu'elle ne cessait de réclamer.

Le Conseil municipal, galvanisé par les circonstances, décida en 1822, de voter, sans division, une imposition extraordinaire ; il adopta un devis estimatif de la dépense, qui indiquait qu'une partie de la conduite serait composée de bois de sapin et l'autre en poterie.

Quelques mois après, des sapins provenant de la forêt domaniale de Sauzet furent percés et les poteries prévues, livrées ; plusieurs ateliers furent établis, on construisit un château d'eau à la source de Trazines choisie pour l'abondance, la limpidité, la pureté et la salubrité de son eau.



HISTORIQUE DES E

Les travaux de pose des conduites s'achevèrent par manque d'argent, Place de Conti ; les tuyaux disposés sur 1 700 mètres (tuyaux en poterie au fond de la tranchée, tuyaux en bois percé, en partie supérieure) . La dépense de cette partie s'éleva à 8 000 francs .

Malheureusement, les essais démontrèrent que les canalisations étaient engorgées ; l'opération avait totalement échoué. Le projet fut donc définitivement abandonné.

Quelques années après, une nouvelle organisation municipale, ayant à sa tête, Mr Dessort, prit en mains le destin de la commune ; l'établissement de fontaines publiques galvanisa la nouvelle équipe municipale.

Le nouveau projet prenait en compte la source de Tragines, élevée de 168 mètres au dessus du niveau de la ville, le choix de la canalisation se porta sur des tuyaux en fonte, seuls capables de supporter la force de pression ; la dépense fut évaluée à plus de trente mille francs

La réunion du Conseil municipal du 8 juillet 1838, à laquelle s'étaient joints les sauratois les plus imposés, aboutit à voter une imposition extraordinaire de 20 c.%, pendant 6 années sur les quatre contributions principales

Après l'accord du Préfet de l'Ariège, du Conseil d'Etat à Paris, le Roi Louis Philippe par son ordon-

nance du 19 mars 1839, autorisa la commune de Saurat à s'imposer extraordinairement 19 c.%, pendant 6 années, sur les quatre contributions directes destinées aux fonds nécessaires à la construction des fontaines publiques.

Les fonds ainsi réunis, les travaux commencèrent aussitôt ; le choix de l'eau de source de Tragines (nature et qualité de l'eau) l'emporta sur celui de la rivière toute proche

M. Sérail de Foix, entrepreneur, accepta un accord avec la commune, et signa un traité le 25 janvier 1840 pour la fourniture de tuyaux en fonte jusqu'à l'entrée de la ville.

Pour permettre de supporter le poids de l'eau, un château d'eau intermédiaire fut construit au tournant du chemin de Las Arenos,, élevé de 24 mètres au dessus du niveau de la rue; l'entrepreneurs s'engageait à amener à l'entrée de la ville 10 pouces fontainiers d'eau/minute (140 litres)

En fin d'année 1840, l'eau promise arrivait à l'entrée de la ville. La joie provoquée par l'évènement se répandit rapidement dans le pays, toute la population était en émoi ; pour les femmes, l'apparition de cette eau tenait du prodige.

Le dimanche 31 janvier 1841, le Conseil municipal convoqué, assista au jaugeage de l'eau et reconnut la performance de l'entrepreneur.

BORNES-FONTAINES

Après cette première phase d'alimentation, le Conseil municipal entreprit sans attendre l'étude de la distribution de l'eau potable dans les divers quartiers de la ville, en prévoyant d'installer trois fontaines et huit bornes-fontaines.

Dés le 7 mars 1841, une assemblée de 40 membres composée des membres du Conseil municipal et des plus imposés fut convoquée ; celle-ci se prononça sur la poursuite des travaux ; le projet plusieurs fois remanié, reçut enfin l'accord du Conseil d'Etat, ce qui provoqua l'ordonnance royale du 10 février 1842, qui autorisa la commune de Saurat à proroger de huit années l'imposition extraordinaire, et à la percevoir à partir du 1er janvier 1845 jusqu'au 31 décembre 1852.

Les fontaines allaient pouvoir être installées dans tous les quartiers, excepté celui de Séourre., les restrictions de ressources ayant nécessité l'amputation d'une fontaine.

Le 4 juin 1842, le traité fut reconduit avec M. Séraïl

Une fois résolu le dimensionnement des tuyaux destinés à la distribution, on fit fabriquer les dits tuyaux, et les travaux de pose purent démarrer à partir du mois de septembre 1842.

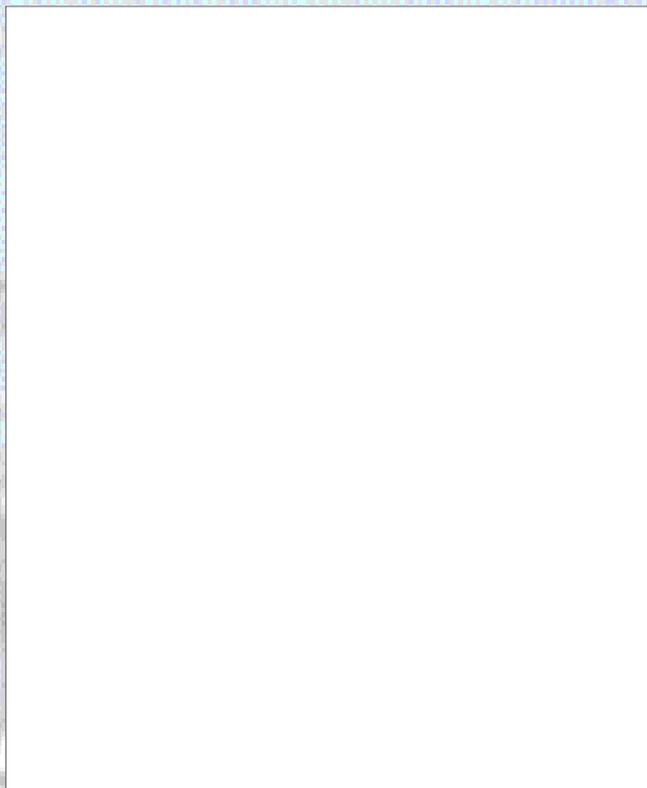
Ils furent interrompus en 1843 mais reprirent en avril 1844.

Les travaux d'ouverture de la tranchée dans la rue de Saurat étant facilités par les précédentes tentatives, les conditions météorologiques favorables, contribuèrent à l'achèvement des travaux dans le courant du mois de novembre 1844 ; les

sauratois heureux purent dès cette date, utiliser l'eau miraculeuse coulant sans interruption des deux fontaines et huit bornes-fontaines installés dans la rue de Saurat.

Le rapport termine par cet hommage à M. Dessort : « Maintenant il nous sera peut-être permis de penser que celui qui, par ses soins, sa persévérance et son économie, a amené le résultat dont nous venons d'entretenir le lecteur, a fait quelque bien à ses concitoyens et qu'il a rempli dignement la tâche qu'il s'était imposée. »

Fontaine installée Place Conti Autre fontaine installée de nos jours Place du Cazal . ■



Extrait du compte-rendu

A MM. Les membres du Conseil municipal, et à MM. Les plus imposés de la commune de Saurat ,Dans le courant des années 1840, 1842 et 1844,

Pour l'établissement des fontaines publiques de cette ville.

Par J.A Dessort Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Maire de cette Commune

selon les recherches de Guy DOUZIECH.

HISTORIQUE DES BORNES-FONTAINES

Voilà ce que l'on pouvait lire dans la brochure éditée par le Syndicat d'Initiatives en 1923 :

EAU POTABLE

« La ville est alimentée par quinze fontaines à jet continu, donnant chacune dans les douze litres d'eau par minute. Cette eau provient d'une source très abondante, captée en partie, située au milieu de terrains granitiques, à Tragines, sous le chemin qui mène à Cabus. La canalisation est en fonte et date de 1840. L'eau est d'une pureté irréprochable et d'une fraîcheur exquise. Il n'y en a pas de meilleure pour la boisson et les besoins du ménage. »

SOURCES

Source de Thomas (1 km - 15 mn) – Pradal, Gardelle, Pont de Thomas, Rive droite du torrent, à cinquante mètres du pont. Eau fraîche. Joli paysage ; Repas sur l'herbe.

Source ferrugineuse de Linfer (3 km – 1 h) – Pradal, Gardelle, Pont de Thomas, Camp d'Arse et bords du torrent (rive droite ou rive gauche) jusqu'à la rencontre de la source. Coin ombreux et sauvage. Cascades bruisantes. Retour par le chemin des Vignes.

Sources de Fontanes, de Pounsac, de Pradioul, Fontanes, à côté du lavoir ; Pounsac au pied de la roche de Siech (versant sud) ; Pradioul, sous le sentier, à cinquante mètres après la métairie du même nom.

Source ferrugineuse de l'Agoual (1 km – 15 mn) – Par Séourre ou Camou, le Biais et l'Agoual. Angle nord-ouest du pont. Fortement ferrugineuse. Analysée. Excellente pour cures.

Très fréquentée :

Source du Martinet (2 km – 30 mn) – Mouline ou Caserne et Martinet. Source au delà du canal, à l'entrée de la prairie. Très fréquentée, le matin et le soir. Retour par Boudounelle et Pomiès. Belle vue sur Saurat. Source de Ruspas (3 km – 1 h) – Route départementale, Prades, Pont Berny et Ruspas. Source au milieu d'un



pré à cinquante mètres au nord des maisons. Eau excellente. Site merveilleux. Repas sur l'herbe. Retour par Bénécaou ou la route départementale.

Source de Peyralade, du Biais, des Baoussès, de Guimot et celles déjà nommées font à Saurat (ville) un véritable collier de perles ruisse-lantes, délices des touristes.

En 2006 si la fraîcheur de l'eau reste exquise il n'en est pas de même de la pureté contrôlée par la D.D.A.S.S. (analyses fréquentes). Le S.M.D.E.A. a la responsabilité du maintien de la qualité bactériologique.

PLAN DE RATIONALISATION D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Par délibération du 29 octobre 2004 le Conseil Municipal a adopté ce Plan et six sources ont été retenues : Tragines – Septfons – Ramon (Ampriels) – Usclades – Loumet – Carli.

La mise en place de ce Plan a été confiée au S.M.D.E.A. au 1er juillet 2005.

Le planning des travaux prévoit : études administratives – acquisitions foncières pour les six captages – réseaux de distribution. 1ère tranche Tragines 2006 les autres sources sont inscrites au programme jusqu'à fin 2010. ■

PLAN LOCAL URBANISME

Le Conseil Municipal a adopté le 08 septembre 2005 le projet d'Aménagement et de Développement Durable qui constituait la deuxième phase de l'étude du P.L.U.

La dernière phase du P.L.U. peut débuter Monsieur le Maire a demandé à Monsieur CANTIN (Bureau d'Etude) de présenter et commenter le document finalisé à la Commission «Urbanisme ». Sa mission est terminée. Le Conseil Municipal devra poursuivre le processus de la validation du P.L.U.

A – Dans un premier temps :

- organiser une réunion avec les services de l'Etat pour vérifier la conformité du projet avec les textes existants.

B – ensuite :

- Présenter, débattre, adopter en Conseil Municipal le projet finalisé.
- Organiser une consultation de la population qui aura à sa disposition un registre pour noter ses observations.
- Établir le bilan de la concertation qui sera joint au dossier du P.L.U.
- Proposer au Conseil Municipal de prendre une délibération : clôture définitive du dossier P.L.U.
- Diffuser le document ainsi constitué et validé aux Admi-

nistrations (D.D.E. – D.D.A. – Chambre d'Agriculture – Chambre des Métiers – Conseil Régional – Conseil Général) ...

Une réponse doit nous parvenir dans les trois mois nous faisant part de leurs observations. Faute de réponse le document est accepté tel quel.

Dès le délai des trois mois écoulés, demander au Tribunal Administratif de désigner un Commissaire Enquêteur pour procéder, durant 1 mois, à une enquête publique sur la Commune (permanence, lieu, horaires). Le Commissaire Enquêteur a un mois pour remettre son rapport.

Ainsi s'achève la phase d'Arrêt.

C – Le Conseil Municipal de Saurat devra prendre en compte, ensuite, les avis émis par les Administrations, le Commissaire Enquêteur et monter le dossier final du P.L.U.

Le Conseil Municipal est appelé à sa prononcer par une délibération sur ce projet.

Le Préfet approuve le projet.

Ainsi s'achève la phase d'Approbation.

D – A partir de ce moment là, le document P.L.U. de la Commune de Saurat s'applique et est opposable aux tiers. ■

LES ASSOCIATIONS

La Commune de SAURAT comporte de nombreuses associations qui participent activement à la vie et à l'animation de la Commune grâce à l'action de nombreux et très actifs bénévoles.

35 journées de rencontres festives ont ainsi été proposées pour l'année 2006 pour le plus grand plaisir des habitants de la Vallée et de nombreux participants extérieurs ont pu ainsi apprécier la qualité de l'accueil des Sauratois. A l'issue de cette saison estivale la totalité des Assemblées Générales n'ont pas encore été tenues et certains Bureaux ont changé de responsable.

A ce jour les Associations Sauratoises sont au nombre de : 13

- Comité des Fêtes
- Groupe Folklorique Sauratois
- A..D.A.V.S.
- Tennis Club Sauratois
- Spectacles et Contes

- P.I.C.
- A.C.C.A.
- La Truite Sauradelle
- Club de Gymnastique Féminine Sauratoise
- Sporting Club Sauratois (pétanque)
- Association des Parents d'Elèves
- Association pour la Défense des Droits d'Usage
- Les Usagers de Saurat (éleveurs)

Les Associations ont un budget autonome (obligation légale) qui est alimenté par le produit de leurs cotisations, activités ou dons.

Elles peuvent demander au Conseil Municipal de leur allouer une subvention. Pour cela elles doivent déposer (mi-février) un bilan d'activités et financier avec le budget prévisionnel des projets prévus. Les demandes des Associations sont examinées par la Commission « Vie de la Commune » et proposées au vote du Conseil par la Commission « Finances » ■



104^{ème} anniversaire de
Marie-Louise CUMINETTI
née à Saurat
le 14 octobre 1902

De droite à Gauche :
Odette et Elise ses filles
et Jean ROQUES
Maire de Saurat
à La résidence Le Parc
à Lézat.

INFOS PRATIQUES

Mairie :

Tél. 05 61 05 67 19
Fax 05 61 05 54 27

courriel :

mairie-saurat@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mardi, jeudi : 14 h à 17 h
mercredi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
vendredi : 14 h à 16 h

Monsieur le Maire reçoit le mercredi toute la journée sur rendez-vous.

Pour les questions d'eau et d'assainissement :

S.M.D.E.A.
Teillet 09250 Luzenac - Tél. 05 61 05 56 25

Pour le transport à la demande, pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et pour l'opération «façades» :

Siège de la Communauté de Communes
Avenue de Sabart - 09400 TARASCON/ARIEGE
Tél. 05 34 09 86 30

Pour le ramassage des ordures ménagères et des encombrants :

S.M.E.C.T.O.M. du Plantaurel
09120 Varilhes - Tél. 05 61 68 02 02

RAPPEL :

Malgré de nombreux rappels à l'esprit civique des habitants de la Commune (résidences principales et secondaires) certains continuent malgré tout de déposer des encombrants et déchets divers sans respecter les jours de ramassage mis en place par le SMECTOM, les 2^{ème} et 4^{ème} lundi de chaque mois.

Devant cet état de fait et pour faire respecter l'hygiène publique et l'environnement, le SMECTOM modifie ses jours de collecte et désormais,

UN RAMASSAGE AURA LIEU TOUS LES LUNDIS.

Bien évidemment le coût sera répercuté sur la taxe des ordures ménagères des contribuables Sauratois.

Pensez à signaler le dépôt de vos encombrants au SMECTOM :
Tél. 05 61 68 02 02 afin qu'il puisse effectuer ce ramassage. ■



P A Y S D E



T A R A S C O N

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tarascon, le 6 septembre 2006

Monsieur

09400 SAURAT

Nos réf : AD/III

Monsieur,

Je prends note de votre courrier du 1^{er} août 2006 concernant les difficultés que vous semblez rencontrer dans la collecte des ordures ménagères de votre quartier.

Je transmets dès à présent votre requête au délégué du Smectom pour la commune de Sauret afin qu'il m'indique des suites qui pourront être données à cette dernière.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président,

Alain DURAN



B.P. 11 - 09400 TARASCON

Tel. : 03 34 09 86 10 - Fax : 03 34 09 86 11 - E-mail : com.comtarascon@wanadoo.fr

La réponse du Smectom :

**A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2006 LE Smectom REPREND SA TOURNEE HABITUELLE.
LES JOURS D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERE SERA DORENAVANT LES :**

LUNDI et VENDREDI

LA COLLECTE DES SACS JAUNES RESTE INCHANGEE : LUNDI

ECOLE

Nous déplorons, cette année, la fermeture d'une classe décidée par l'Inspection Académique en juin 2006, malgré la spécificité de l'Ecole de Saurat située en zone de Montagne.

Mesdames Marie-Laure SABATHIER et Josiane ROMANZIN ont été nommées dans d'autres Communes, nous leur souhaitons réussite professionnelle dans leurs nouvelles affectations. L'Ecole de Saurat accueille donc deux nouvelles enseignantes : Mesdames Tatiana HOYER et Christelle STEPHAN à qui nous souhaitons la bienvenue.

Madame Stéphanie BUENO, déjà en place à l'Ecole de Saurat, assure la direction.

L'effectif de rentrée compte 36 élèves répartis sur deux classes :

- maternelle/CP 22 (Mesdames Stéphanie BUENO et Tatiana HOYER – à mi-temps)
- CE1 – CE2 – CM1 – CM2 14 (Madame Christelle SPEPHAN, actuellement en congé de maternité ; remplacée par Madame Mireille CUMINETTI)

La Municipalité met à la disposition de la maternelle une ATSEM : Madame Rose-Marie DA COSTA.



L'entretien des classes est effectué par Mesdames Rose-Marie DA COSTA (5 heures) et Caroline BERDIEL (5 heures).
Pour les familles

qui le souhaitent un traiteur porte les repas à l'Ecole tous les jours.

Tarif pour les familles 2.90 €.

Le C.L.A.S. (Centre Local d'Aide à la Scolarité) fonctionnera encore cette année avec une participation financière de la Municipalité.



Le C.L.A.E. (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) assure l'accueil tous les jours de classe de 8 h à 9 h / 16 h 30 – 18 h. Il assure en outre la surveillance et l'animation des élèves déjeunant à la cantine durant l'inter classe.

Le C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement) fonctionne pendant les vacances scolaires.

Le C.L.E. (Contrat Educatif Local) participe aussi à l'animation éducative des jeunes Sauratois avec pour partenaires les enseignants, les parents, les Associations et le Foyer Léo Lagrange.

Le C.L.A.E. et le C.L.S.H. dépendent de la Communauté de Communes pour leur fonctionnement et financement.

Horaires des classes : 9 h – 12 h / 13 h 30 16 h 30 (les élèves n'ont pas classe le mercredi)

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Directrice de l'Ecole au : 05 61 05 50 18 ou la Mairie : 05 61 05 67 19. ■

Lu dans la presse

COMMUNES : L'ARGENT BIEN UTILISE

« Cinquante-huit pour cent des Français jugent que l'argent public est bien utilisé par les élus de leur Commune, contre 38 % d'un avis inverse (sondage Ipsos pour la Gazette des Communes).

Une enquête réalisée à l'occasion des assises de l'Association des petites villes de France. »

La Dépêche du 03/10/2006